

LE PALAIS DE JUSTICE : UN HAUT LIEU D'ÉQUITÉ

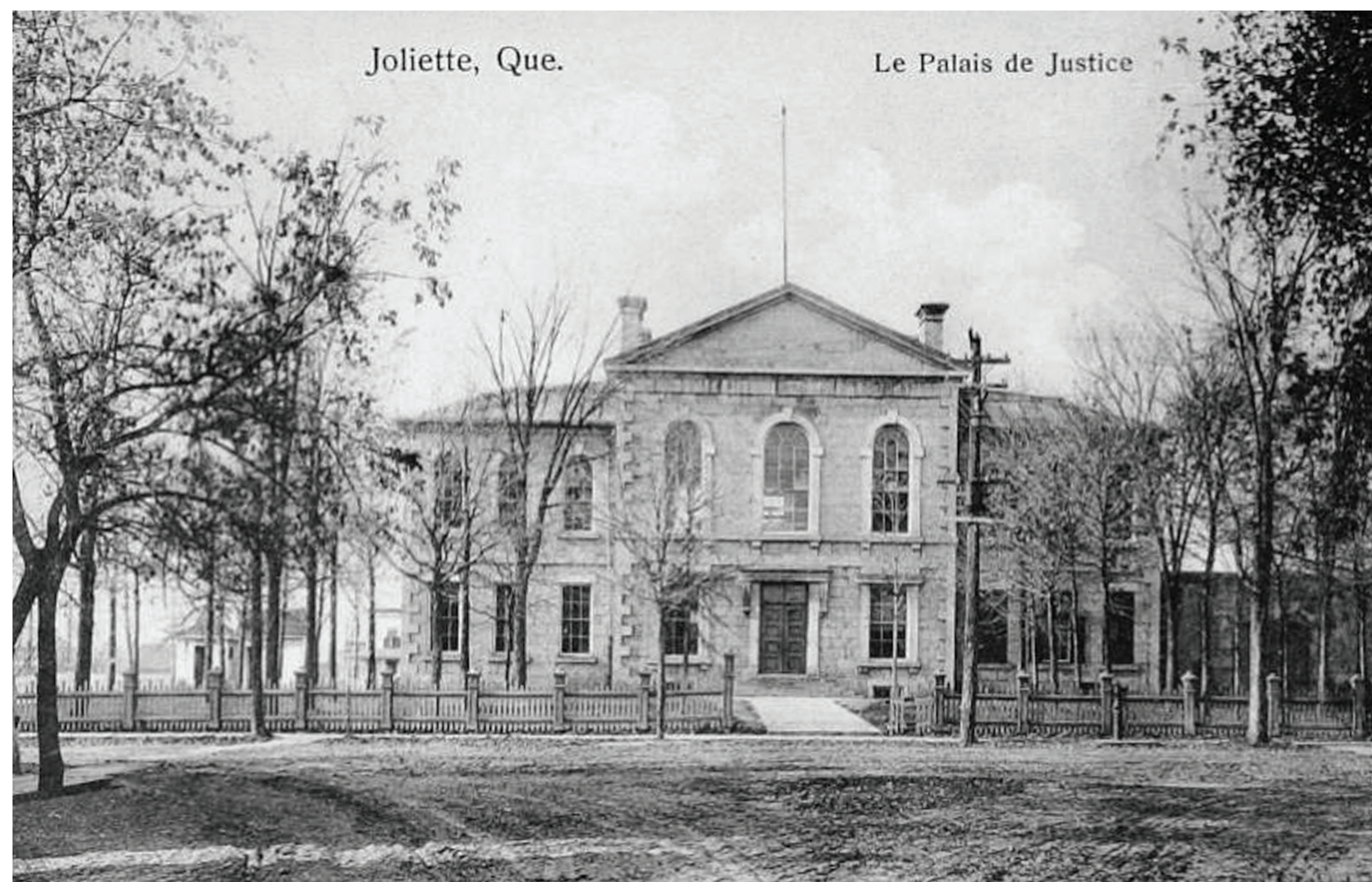
La grande réforme du système judiciaire de 1857 divise le Bas-Canada en 19 districts. Le village d'Industrie devient le siège du district judiciaire de Joliette, avant même que la ville ne soit incorporée sous ce nom. Il englobe alors les comtés de L'Assomption, Montcalm et Joliette. En 1897, on lui ajoute le comté de Berthier. La création de ce district judiciaire reste l'un des éléments les plus marquants de l'histoire de Joliette. Entre 1860 et 1862, le palais de justice de Joliette est érigé selon les mêmes plans que treize autres au Québec.

La présence du palais de justice crée plusieurs nouveaux emplois : juges, shérifs, protonotaires, greffiers, huissiers et geôliers en plus d'attirer de nombreux notaires et avocats. En 1980, l'édifice est reconnu comme lieu historique national du Canada. Depuis le 30 avril 1999, le vieux palais de justice et l'ancienne prison portent le nom d'édifice Louis-Cyr et divers services gouvernementaux y sont logés. Le nouveau palais de justice qui est attenant aux bureaux gouvernementaux date de 1987-1989.

Références :

- Martel, Claude. *Histoire de Joliette – Au cœur de Lanaudière*, [Joliette], Corporation des Fêtes du 150^e de la Ville de Joliette, 2015, 477 p.
- Site internet *Ville de Joliette*, [en ligne], <http://www.ville.joliette.qc.ca/culture/>
- Site internet *Lieu historique national du Canada*, [en ligne], <http://www.historicplaces.ca/>

Rédaction : Ville de Joliette
Validation historique : Jean-Claude De Guire, Claude Perreault et Jean Chevrete au nom de la Société d'histoire de Joliette–De Lanaudière



BAnQ, carte postale 11139

Le palais de justice de Joliette tel qu'il était au début du XX^e siècle (vers 1910). Les fenêtres du bâtiment lui confèrent un style antique; encore aujourd'hui, elles donnent du caractère à l'immeuble.



La prison du palais de justice, divisée en plusieurs cellules, est située à l'arrière de l'édifice.

Collection Jean Chevrete

INDUSTRIES ET SERVICES : PALAIS DE JUSTICE

Un palais de justice à Joliette

L'ancien palais de justice de Joliette est un joyau de style néoclassique construit entre 1860 et 1862 par l'architecte F. P. Rubidge. Les bâtiments de ce style étant assez rares dans la région, celui-ci représente un atout important pour le patrimoine joliettain. Plusieurs éléments architecturaux propres à ce style, dont le revêtement de pierre de grande qualité marié au fronton en saillie et à la symétrie des ouvertures, valent la peine d'être notés. Les procès se déroulent dans la salle d'audience, flanquée d'une salle de délibération pour les juges et d'une autre pour les avocats et jurys au rez-de-chaussée du bâtiment. L'ancien palais de justice, l'un des 22 édifices érigés au Bas-Canada à la même époque, comprend également une prison située à l'arrière du bâtiment.

Culture
et Communications
Québec

